

Délibération 2023-059

**Finances – Conventions de mutualisation – Réversion entre Commune de Bessières et la Communauté de Communes Val'Aigo**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

**Participants**

**Présents**

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

**Conseillers ayant donné pouvoir**

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard  
Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aïli.

**Conseillers excusés**

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

**Conseillers absents**

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

**Secrétaire de séance**

M. DARENGOSSE Ludovic.

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 04

Délibération 2023-059

**Exposé**

Dans le cadre de la mutualisation des services (services communs), il s'agit de procéder à la régularisation de l'année 2022. Vous trouverez ci-dessous les tableaux correspondants.

La Commune de Bessières devra donc verser à la Communauté de Communes Val'Aïgo la somme de 16 276.61 euros au titre de l'année 2022.

**Personnel mutualisé de la CCVA**

Service	CCVA	Villemur	Bessières	Autres	Syndicats	Total ETP	Tarif jour	Créance Bessières
INFORMATIQUE	0,335	0,335	0,33			1	105	7 954,65
Communication	0,3	0,4	0,3			1	145	8 321,96
							<b>TOTAL</b>	<b>16 276,61</b>

Compte tenu de cette répartition appliquant les « tarifs » votés par la Communauté de Communes, les flux financiers sont les suivants :

Tarifs par jour

Catégorie A	200 €
Catégorie B	145 €
Catégorie C	105 €

La régularisation financière est effectuée annuellement à N+1 au moment du vote du budget. Une délibération conjointe sera prise afin d'assurer une plus large transparence. Le tableau est remis à jour annuellement.

Après avis de la Commission Finances en date du 30 mars 2023.

**Décision**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité moins quatre contres :**

- **Approuve** le montant de la régularisation pour 2022 qui sera reversé par la Commune de Bessières à la Communauté de Communes dans le cadre de la mutualisation des services, au titre de l'exercice 2022 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

**Résultats du vote**

Votants – 27 | Pour – 23 | Contre – 04 | Abstentions – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
M. DARENGOSSE Ludovic

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **21 AVR. 2023**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN